



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 22182

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice sur le renforcement de la sécurité dans les prisons. Un récent rapport préconise en effet de développer les systèmes de sécurité, notamment pour les trente établissements pénitentiaires dont la construction est prévue d'ici 2007. Il s'agirait en particulier de mettre en place des filins anti-hélicoptères au-dessus des terrains à découvert, d'accroître les périmètres de sécurité, de construire des doubles enceintes, ou encore d'installer un système de brouillage des téléphones portables. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que le Gouvernement, conformément aux engagements réaffirmés du Président de la République, a voulu donner une place majeure, au sein de la loi d'orientation et de programmation de la justice, au traitement de la délinquance. Pour ce faire, un ambitieux programme de modernisation du parc immobilier aboutira à terme à la réalisation de 13 200 places de détention. Ce programme de construction vise à doter l'institution pénitentiaire d'établissements modernes dont le niveau de sécurité sera adapté à la dangerosité de la population hébergée. Les mesures de sécurisation des établissements relevant du programme 13 200 se fondent sur celles retenues dans le cadre du récent programme 4 000 mis en oeuvre par l'administration pénitentiaire. Sans méconnaître le respect de la dignité des personnes incarcérées, l'objectif essentiel est une sécurité accrue, évidemment adaptée à chaque site, et qui passe nécessairement par des conditions de travail optimisées du personnel. Les nouveaux établissements intégreront les acquis du programme précédent de 4 000 places tout en comprenant d'autres dispositifs résultant tant des enseignements réalisés à l'occasion d'évasions ou de mouvements de détenus que des conclusions du rapport de la mission Lemonnier remises le 8 juillet 2003. Parallèlement aux améliorations techniques qui concernent la modernisation des équipements, ce rapport qui porte essentiellement sur les établissements existants préconise une approche élargie des questions de sécurité en y intégrant les ressources humaines et l'évolution des pratiques professionnelles. Désormais, la sécurité doit s'insérer dans le concept plus large de sûreté. Les nouvelles pratiques pénitentiaires doivent intégrer les dispositifs résultant d'événements, certes graves mais ponctuels, à un concept global de sécurité identifiant préventivement les risques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22182

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : programmes immobiliers de la justice

Ministère attributaire : programmes immobiliers de la justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5543

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9047